

## GPA à l'étranger : « Une tentative de passer par la fenêtre alors que la porte est résolument fermée »

[genethique.org/fr/gpa-letranger-une-tentative-de-passer-par-la-fenetre-alors-que-la-porte-est-resolument-fermee-68840](https://genethique.org/fr/gpa-letranger-une-tentative-de-passer-par-la-fenetre-alors-que-la-porte-est-resolument-fermee-68840)



A Singapour, un homme s'est vu rejeter la demande d'adoption de son fils biologique né par GPA aux Etats-Unis. Le tribunal considère que « *les démarches lui ayant permis d'avoir un enfant aux Etats-Unis n'auraient pas été possibles dans l'île-état qui n'autorise pas les couples non mariés à recourir à une mère porteuse* ». Par conséquent, « *il ne peut ensuite venir devant les tribunaux de cette même juridiction pour que ses démarches soient approuvées* ». Pour les juges, cette requête était « *une tentative pour obtenir le résultat désiré en passant par la fenêtre alors que la porte était résolument fermée* ».

L'enfant est aujourd'hui âgée de 4 ans. Il restera sous la garde de son père.

Sources:

Reuters (28/12/2017)